Au Fil de l'Eau

CHAMPS SUR TARENTAINE

Durée : 3h15

Longueur : 11 km

Balisage : jaune

▼523 m ▲729 m

Dénivelé : + 295 m

Assez facile

Du plateau de Pérol qui domine Champs, aux gorges secrètes de la Tarentaine ; cet itinéraire permet d'approcher une rivière qui, durant des siècles, a animé les roues à aubes de nos moulins...

Cette rivière poissonneuse prend naissance à la « Fontaine Salée » au pied du Massif du Sancy et rejoint la Rhue 35 km plus loin en aval de Champs sur Tarentaine.

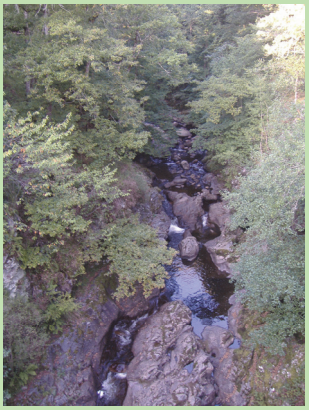

Topo-guide de référence :
Les Chemins de Sumène Artense
www.tourisme-sumene-artense.com

Création et entretien du circuit :
Communauté de Communes de Sumène Artense
www.sumene-artense.com

Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

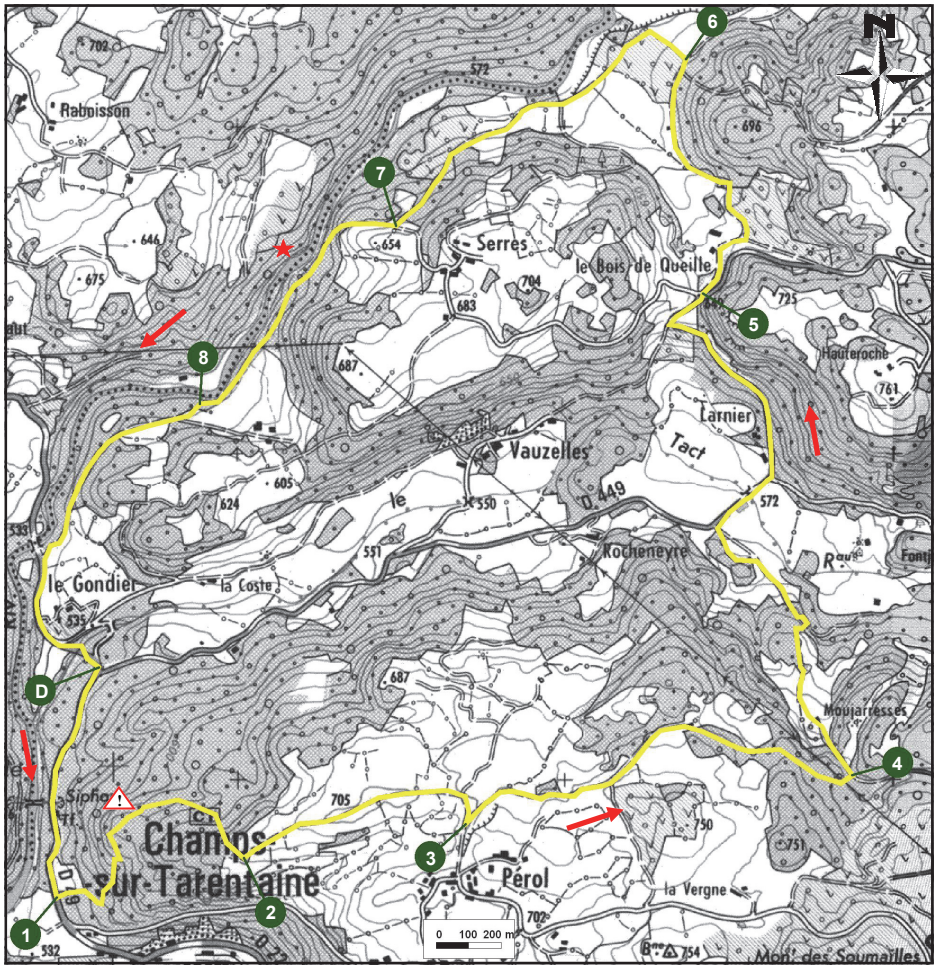

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.

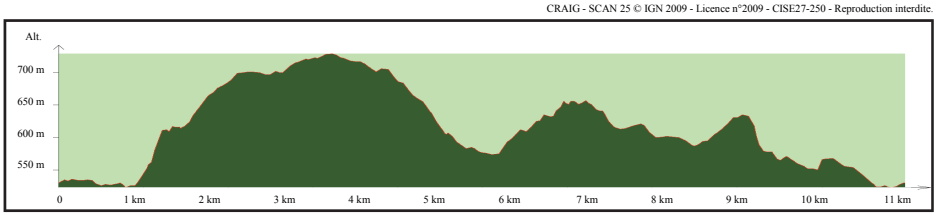

D Le départ s'effectue sur le délaissé entre Champs sur Tarentaine et le Pont du Gondier à proximité immédiate du croisement entre la D49 et la D449. Au panneau de départ poursuivre la route en direction de Champs sur Tarentaine.

1 Quitter la D49 en bifurquant à gauche sur le petit sentier pierreux qui monte entre forêt et prairie (à 300 m, point de vue sur la vallée de la Tarentaine, ⚠ attention éperon rocheux non sécurisé).

2 Au sommet, l'itinéraire rattrape une large piste agricole (jolie vue à 360° : Sancy, Monts du Cantal, les Orgues de Bort…).

3 Quitter la portion commune avec le PR8 en tournant à gauche au niveau de la patte d'oie.

4 Traverser le ruisseau puis suivre à gauche la piste herbeuse (à 100 m ancienne ferme de Moujaresse) ; le circuit se poursuit ensuite au milieu d'anciennes prairies jusqu'à la route.

5 Quitter la route et continuer en face en direction du bois de Queuille.

6 A la croisée des chemins, quitter la portion commune avec le PR6 en rejoignant à gauche la piste qui surplombe la Tarentaine.★

7 Le chemin devient plus étroit et descend vers la rivière.

8 Quitter les rives de la Tarentaine en empruntant à gauche un sentier qui remonte sur la route de Chaussidère, rejoindre la départementale.

INFO +

Élément indissociable du territoire Sumène Artense; l'eau décline avant tout un milieu naturel d'une incroyable richesse écologique. Au fil de l'eau on pourra découvrir :

- Le cincle plongeur, petit oiseau vif et trapu à la gorge blanche,

- L'aulne, ici, plus connu sous le nom de vergne, vocable qu'il a d'ailleurs légué à de nombreux hameaux et lieux-dits de la région, est un petit arbre typique des bords de rivières dont il maintient efficacement les berges grâce à un système racinaire dense et tortueux.
Son bois est imputrescible et facile à travailler, qualités qui autrefois lui ont valu de nombreux usages particulièrement pour les constructions en contact avec l'eau : pilotis, conduits...

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X *une croix, c'est la mauvaise direction.*

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.

Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes de Sumène Artense. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.